



La Commission Sportive

Lyon, le 10 octobre 2022

Nos Réf. : ST - DM L N°013

Destinataires : Membres de la
Commission Régionale Sportive

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE
Compte Rendu N° 01
Réunion en visio à 9h30 le 5 octobre 2022

En instance d'adoption

Présents

Messieurs	Daniel Maisonnial	Président CRS
	Emmanuel Juchereau	Membre CRS
	Richard Smouts	Membre CRS
	Bernard Thivillier	Membre CRS
	Gilles Wojciechowski	Membre CRS
	Jérôme Mialon	Membre CRS
Madame	Sandrine Lurol	Membre CRS
Absent :	François De Tschudy	Membre CRS

1. Championnats régionaux

- Rappel : 8 poules de 10 et pas de forfait de dernière minute. La 1^{ère} journée s'est joué le WE précédent sans souci majeur.
- Certains doubles et triples sur classements ont été validés au dernier moment ou sont encore en suspens ce qui confirme qu'il faut si prendre très en amont si leur présence sur le terrain est souhaitée dès le 1^{er} match.
- Certains clubs ont été surpris du retrait des désignations d'arbitres sur leurs matchs à domicile. Cela correspond à la décision de la CRA envers les équipes n'ayant pas d'arbitre rattaché ou un arbitre en indisponibilité permanente.
- Proposition adoptée par la CRS de clarifier les engagements financiers et les obligations d'arbitrage pour les équipes évoluant dans les championnats régionaux en instaurant un contrôle au 15 décembre avec mesure de relégation pour les équipes qui ne seraient en règle. Introduction d'une notion de sursis valable 1 fois sur une période de 4 ans en cas de situation imprévue.

Siège : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01
E-mail : contact@liguearavolley.fr

Annexe : Maison Régionale des Sports,
68 Avenue Tony Garnier - CS 21001
69304 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 73 23 70
E-mail : sthivillier@liguearavolley.fr

Annexe : Place des Bughes – Maison
des Sports - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 91 36 62
E-mail : fmurin@liguearavolley.fr



Site internet : <http://liguearavolley.fr>



2. Compétitions Jeunes

- CDF

Augmentation de 30% des inscriptions au niveau national, les 1^{ers} tours sont pratiquement départementaux et les seconds certainement régionaux.

- Challenge et Coupe régionale

Par conséquence, les participants à ces compétitions seront plus nombreux. Il faudra peut-être prévoir un 2^{ème} niveau de poules de 9 dans certaines catégories pour répondre à la demande des clubs.

3 BRI 2022/2023

- Après relecture du document préparé par Bernard Thivillier, le BRI sera communiqué au CoDir de la Ligue pour validation et envoi aux clubs.
- La FFvolley ayant supprimé dans ces RPE, l'annexe 10 concernant les protocoles COVID, la Ligue ARA en fera de même dans son BRI.
- La CRS va préparer en cours de saison des RPE (Règlement Particulier des Epreuves) beaucoup plus clairs afin qu'ils remplacent le BRI la saison prochaine. Certains articles du BRI qui s'appliquent toutes les années devront être intégrés au RGER.

4 Questions diverses

- Evènement sportif
 - Proposition de regrouper les 4 "finales" attribuant les titres de champion Pré-national et régional dans les deux genres à la même date et sur un même lieu.
 - Cet évènement clôturera la saison sportive senior en salle et pourra être mis en avant par la communication.
 - Ces matchs sont fixés au calendrier le samedi 14 mai. Les clubs candidats à cette organisation devront disposer de deux terrains pour des matchs à 16h et 18h30 dans la même salle ou dans deux très proches.
 - La CRA sera sollicitée pour la désignation de 4 arbitres.
- Demande de Francheville
 - En raison des travaux de rénovation de leurs salles lors de la saison 2023/2024 (dates des travaux à confirmer), le club craint de ne pas avoir de possibilité pour recevoir des matchs et sollicite la CRS pour pouvoir jouer tous ses matchs à l'extérieur.
 - La CRS soucieuse de permettre la poursuite de l'activité n'y voit pas d'inconvénient.
- Finale M13 Honneur en 3x3
 - Certains ne proposeront pas cette formule cette année mais seulement du 4x4 dans cette catégorie. Il faudra bien faire un bilan en fin de saison.

Le Président
Daniel Maisonnial

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS

ARTICLE 4/1 : EQUIPES QUALIFIEES D'OFFICE

Dès la publication des classements généraux annuels établis par la CRS, les équipes qualifiées d'office dans chacune des épreuves masculines ou féminines seniors, confirment leur engagement en retournant un formulaire spécial (procédure informatique) mis à leur disposition par la LARAVB, signé du Président du GSA ou UGS ou du Président de la section Volley-Ball. Pour être pris en compte le formulaire d'engagement doit être accompagné de l'intégralité des droits d'engagement correspondants.

Proposition :

Les droits d'engagement seront réclamés aux GSA ou UGS après la 1^{ère} journée de championnat. Si au 15 décembre le règlement n'a pas été effectué, l'équipe concernée sera rétrogradée d'une division par rapport à son droit sportif qu'elle aura acquis en fin de saison. Un délai de 15 jours après la notification de cette décision lui sera néanmoins laissé pour se mettre en règle.

ARTICLE 27 - ARBITRES

Pour chaque équipe engagée dans une épreuve régionales les GSA ou UGS doivent mettre à la disposition de la CRA, impérativement avant la date de clôture des engagements, un arbitre diplômé (ou plusieurs candidats arbitres en formation) qui doit obligatoirement être licencié Compétition Volley-Ball ou Encadrement.

L'engagement des équipes sera refusé aux Groupements Sportifs Affiliés qui ne satisfont pas à cette obligation.

Proposition :

Pour chaque équipe engagée dans une épreuve régionales les GSA ou UGS doivent mettre à la disposition de la CRA, impérativement avant le 5 septembre, un arbitre diplômé et licencié Encadrement extension arbitre.

Si au 15 décembre l'arbitre désigné n'a pas rempli au minimum 40% du quota de ses arbitrages (soit 4 sur 10 actuellement) l'équipe concernée sera rétrogradée d'une division par rapport à son droit sportif qu'elle aura acquis en fin de saison. Si en fin de saison, il a rempli son quota en entier, la rétrogradation sera annulée.

Possibilité d'avoir 1 sursis une fois par olympiade (4 ans) en cas de situation imprévue.